

Mon hébergement,
mon équipe et moi



Parc
naturel
régional
du Luberon

Une autre vie s'invente ici



JE M'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIES D'EAU

Aides, astuces et guides pour rendre votre hébergement économe
en eau et vous former

→ RÉDUISEZ VOS CHARGES

Moins d'eau, c'est aussi
moins d'énergie pour la
chauffer !

→ PARTICIPEZ À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Des économies d'eau qui
profitent à la nature !

→ VALORISEZ VOTRE EXEMPLARITÉ

Une démarche qui
interpellera votre clientèle !

SAVOIR POUR AGIR!

La première étape de votre démarche va consister à dresser **un état des lieux de vos équipements et de vos consommations**.

Le suivi des consommations est un élément clé de la maîtrise de l'eau dans votre établissement. La pose de compteurs supplémentaires (à l'intérieur de l'établissement, après le compteur général) permet de quantifier séparément les consommations et donc d'établir un diagnostic différent pour chaque type d'usage. Suivant la taille de l'établissement, le sous-comptage peut être plus ou moins poussé : on essaiera généralement de distinguer les consommations par types d'usages (cuisine, hébergement, blanchisserie, espaces verts...).

Effectuez le suivi périodique des consommations par usage, grâce au relevé mensuel, voire hebdomadaire des compteurs.



Verre mesureur : ce petit matériel de mesure est très utile pour avoir une vision rapide des consommations de vos équipements.

J'ÉLIMINE LES FUITES ÉVENTUELLES

Grâce au suivi régulier de vos consommations, vous pourrez détecter les fuites éventuelles qui, même mineures à l'échelle de quelques mois voire d'une année, représentent rapidement des mètres cubes d'eau perdus.

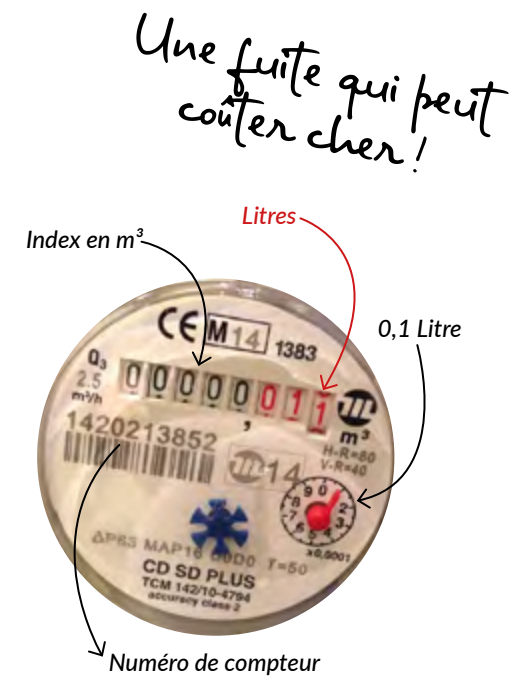
Effectuez ce repérage la nuit, lorsqu'aucun équipement n'est en marche ; regardez si le compteur tourne.

• QUELQUES REPÈRES :

Notamment causée par le calcaire, une robinetterie qui fuit représente rapidement une perte importante. Inspectez régulièrement vos équipements et appuyez-vous sur vos collaborateurs voire sur vos clients !

Robinet qui suinte	0,1 litre/heure	= 1 m ³ /an	= 4 €/an
Robinet qui goutte	3,5 litres/heure	= 35 m ³ /an	= 140 €/an
Fuite légère de chasse d'eau	3 litres/heure	= 30 m ³ /an	= 120 €/an
Chasse d'eau qui coule	30 litres/heure	= 250 m ³ /an	= 1 000 €/an

*Coût du m³ estimé à 4 euros pour l'eau potable et l'assainissement (tarif en Pays d'Apt : 4,34 €/m³)



J'INSTALLE DES ÉCONOMISEURS D'EAU...

Il existe de nombreux équipements permettant de réduire la consommation d'eau tout en gardant le même confort. Principalement, cela se joue sur la pression du débit sortant des équipements. Ce sont notamment les mousseurs 3 à 6 l/m (cf photo ci-contre), le limiteur de débit douche, chasse WC double flux ou écoplaquettes réduisant le volume de votre chasse d'eau.

...ET J'AMÉNAGE DES ESPACES VERTS ADAPTÉS AU CLIMAT

Le gazon anglais, ce n'est pas pour chez nous ! Embellissez vos espaces verts avec des espèces locales méditerranéennes qui sont adaptées à la sécheresse.

RESSOURCES À CONSULTER :

Le guide de l'ADEME

"Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ?" vous présente les démarches d'économie d'eau et les différents équipements hydro-économes.

Les fiches "écogestes" de Magestour

sont également intéressantes pour identifier les pistes d'amélioration par poste de consommation, en intégrant également des écogestes que vous ou vos équipes pourrez mettre en place (méthode de nettoyage).

Fiches conseils et outils du Parc du Luberon, tels que le livret "Le végétal et votre maison" pour des végétaux adaptés au climat méditerranéen ou la calculatrice de suivi des consommations, à télécharger sur www.parcduluberon.fr/economisons-leau.



LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

Il est possible de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage, le nettoyage des extérieurs, l'alimentation des chasses d'eau ou des machines à laver.

La contrainte pour notre région méditerranéenne est surtout liée à l'espace de stockage nécessaire car les pluies sont rares mais intenses. La difficulté se trouve également dans la variabilité des pluies d'une année sur l'autre. La moyenne se situe autour de 750 mm/an mais il n'est pas rare d'avoir 400 mm une année et 1 000 mm la suivante.

• DIMENSIONNER LE STOCKAGE

Pour calculer la capacité de stockage nécessaire, vous devez connaître :

- Vos usages et vos besoins
- La pluviométrie du secteur
- La saisonnalité des pluies et de votre activité

Attention, la législation interdit de mettre des produits antigel dans les cuves de stockage.



Consultez le site agrométéo.fr ainsi que les données pluviométriques de l'année en cours sur les différentes stations météo de notre région.

Station de Bonnieux :

http://185.86.91.107/icecrav/quoti_choix.asp

• PROTÉGER LES USAGERS



Attention, l'eau de pluie n'est pas une eau potable et ne doit pas être ingérée !

- Les canalisations doivent être distinctes du réseau d'eau potable et clairement identifiées (ou équipées d'un dispositif de déconnexion physique des réseaux répondant aux normes en vigueur).
- La mention « eau non potable » doit être inscrite sur les différents points d'accès de l'eau accompagnée d'un pictogramme. Les appareils fonctionnant avec de l'eau de pluie également.
- La présence dans une même pièce de robinets distribuant de l'eau potable et de l'eau de pluie est interdite (sauf dans les pièces annexes, cave, sous-sols...).

Plus d'infos sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481

Il est nécessaire de consulter votre service public d'assainissement non collectif (SPANC) intercommunal pour tout usage intérieur et dont les rejets iront dans le réseau d'assainissement collectif.



• STOCKER UNE EAU PROPRE



Attention : la législation interdit la collecte d'eau de pluie si votre toit contient du ciment-amiante ou du plomb.

Le toit doit être propre (pas de mousse) et les gouttières couvertes si possible, pour qu'aucun résidu (feuilles, petits animaux) ne soit transporté par l'eau et ne vienne souiller la cuve ou altérer le fonctionnement du système d'alimentation.



Les eaux stagnantes favorisent le développement des larves de moustique. Si votre espace de stockage n'est pas enterré ou

couvert, il faudra installer une moustiquaire sur les surfaces à l'air libre. Ceux qui aménagent un bassin pourront introduire des poissons ou des amphibiens qui prédatent les moustiques (mais attention aux zones de gel).

Plus d'infos sur :

www.astee.org/publications/guide-sur-la-recuperation-et-utilisation-de-leau-de-pluie/
www.ecolabeltoolbox.com/fr/solutions-techniques/recuperateur-d-eau-de-pluie-95



TOILETTES SÈCHES

Les toilettes sèches sont les systèmes les plus économes en eau puisqu'elles n'en utilisent pas ! De plus, elles permettent de recycler et de valoriser les matières qui sont habituellement rejetées à l'égout et qui nécessitent des opérations d'épuration des eaux usées. Elles évitent les gaspillages de 3 à 12 litres d'eau potable à chaque utilisation.

Deux principes existent avec des déclinaisons plus ou moins sophistiquées. Les résidus des deux systèmes peuvent être compostables.

- Toilettes sèches unitaires : un réceptacle unique.
- Toilettes sèches à séparation : les liquides et les solides sont séparés au départ à l'aide d'une cuvette spéciale ou bien d'un tapis mobile incliné. L'avantage de ce système est de diminuer la fréquence de vidange et de pouvoir faire du lombricompostage qui accélère le processus de compostage.

Plus d'infos sur :

- Guide pratique "Toilettes sèches les comprendre, les construire et les utiliser".
- Plaquette ADEME utilisation toilettes sèches domestiques : livret TS a petit pas.
- Bande dessinée pour communiquer sur le fonctionnement et l'utilisation auprès de sa clientèle : www.lecopot.com



RÉUTILISATION DES EAUX GRISES OU DE L'EAU DE PISCINE

Les eaux grises sont les eaux usées savonneuses qui s'écoulent suite à l'utilisation d'un lavabo, d'un évier, d'une douche, d'un bain, d'un lave-vaisselle ou d'un lave-linge. Les eaux de piscine sont les eaux de renouvellement nécessaires pour respecter les normes sanitaires ou les eaux de contre-lavage du filtre. Ces eaux peuvent être collectées et réutilisées au sein d'un établissement pour différents usages dans une logique de réduction de la consommation d'eau. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), elles peuvent être réutilisées pour des usages tels que l'alimentation des chasses d'eau et/ou l'arrosage des espaces verts si elles ne sont pas mises en contact direct avec les humains. Par exemple, l'arrosage des haies, des bordures ou des arbres est autorisé, mais pas celui de la pelouse où la clientèle s'installe pour mettre une serviette.

Comme pour l'eau de pluie, les canalisations doivent être bien distinctes du réseau d'eau potable et l'affichage "eau non potable" mentionné.

Plus d'infos sur www.ecolabeltoolbox.com/fr/solutions-techniques/recyclage-des-eaux-grises-99

J'IMPLIQUE MES ÉQUIPES

JE FORME MON ÉQUIPE, UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

L'utilisation des produits d'entretien, le nettoyage des sanitaires ou des plages de piscine, l'entretien et l'arrosage du jardin, l'information portée à la clientèle... Tous les postes doivent répondre à une procédure partagée et comprise. D'où l'importance d'une formation en amont de la prise de poste.

À chaque embauche comme en début de saison, pensez à expliquer :

- le rôle de chacun et les bénéfices d'une implication pour la préservation de la ressource en eau ;
- les écogestes et écoattitudes que chacun peut et doit mettre en place à son poste (détection des fuites, utilisation raisonnée de l'eau, remplissage des machines à laver...);
- les écogestes que vous souhaitez voir appliqués par vos clients (changement draps sur demande) ;
- les moyens de communication disponibles pour votre clientèle.



Formation 2022 (PNRL)
"Économie d'eau & hébergement touristique"

Un livret d'accueil « **ÉCOL'EAU** » pour les nouveaux arrivés, permanents comme saisonniers, peut permettre d'illustrer votre démarche écologique, vos valeurs. Il peut aider le nouvel employé à se repérer dans les modes de fonctionnement de votre établissement, à obtenir des réponses à ses questions et à l'orienter dans le changement d'attitude à avoir.

Parlez de vous, de vos valeurs et de votre histoire. Rendez-vous disponible et observez les personnes sceptiques ou dubitatives. C'est dans l'échange que s'effectue la meilleure sensibilisation !

*Pour réussir votre démarche,
impliquez vos troupes!*

LES ÉQUIPEMENTS ET ÉCOGESTES POUR MON ÉQUIPE

L'utilisation de certains équipements est plus efficace pour les économies d'eau. Par exemple :

- utiliser un nettoyeur haute pression pour le nettoyage des sanitaires et plages de piscine est plus économe en eau qu'un simple jet d'eau ;
- installer un pistolet stop sur le tuyau permet de ne pas laisser le tuyau couler le temps d'ouverture et fermeture de ce dernier.

Plus d'infos dans les fiches Magestour.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

L'implication de votre équipe tout au long de l'année est essentielle pour inscrire votre projet dans la durée.

Faites régulièrement le point ensemble : nouvelles idées, bilan d'étapes, suggestion d'amélioration, mutualisation de pratiques... La force d'un projet réside dans l'esprit collectif !

Engagez-vous à répondre à chacune des interrogations et questions, même si une proposition n'est pas retenue ! Se sentir écouté facilite l'implication dans un projet.

N'oubliez pas la piqûre de rappel ! Renouveler la sensibilisation est essentiel pour garder le rythme et accroître l'efficacité du changement de pratique. Vous pouvez imaginer des périodes d'expérimentation durant lesquelles le personnel peut s'adapter et s'appropriier les nouveautés.

AIDES FINANCIÈRES ET LABELS

Des aides financières vous donnent un petit coup de pouce pour vous équiper en matériel hydro-économe. Elles ne sont pas limitées aux consommations d'eau et visent à :

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport) ;
- encourager l'ancrage dans les territoires (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux) ;
- se former, être labellisé et communiquer sur l'engagement écologique.



• FONDS TOURISME DURABLE

Les aides octroyées pour le fonds tourisme durable sont au minimum de 5 000 € et au maximum 200 000 €.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition?cible=79®ion=29>

• CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Principalement axé sur l'énergie, l'un des dispositifs CEE concerne les équipements hydro-économes qui respectent les normes de la fiche BAT-EO-133 portant notamment sur les débits maximum. Les matériels sont marqués conformément aux normes NF ou à la norme NSF labellisée Watersense.

Cela concerne la mise en place de pommes de douche hydro-économes et/ou la mise en place de régulateurs de jets sur tout ou partie des points de puisage de type lavabo ou évier.

L'entreprise vous vendant le matériel doit être obligatoirement un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Sa qualification RGE doit être en cours de validité à la date de signature de votre devis.

*Je fais de la
labellisation un atout
de sensibilisation*



• ÉCOLABEL EUROPÉEN

Ce label fiable et officiel, créé en 1992 par la Commission européenne, vise à concevoir et promouvoir des biens et services respectueux de l'environnement et de la santé, de l'extraction des matières premières à leur utilisation, en passant par leur fabrication. Il couvre une trentaine de catégories de produits, dont les hébergements touristiques.

Critères :

- Utilisation de sources d'énergies renouvelables
- Économies d'énergie et d'eau, réduction de la production de déchets
- Amélioration de l'environnement local

Démarche : dépôt du dossier + visite d'un auditeur AFNOR + évaluation + audit tous les 2 ans

Les coûts sont fonction de la taille de l'entreprise.

Consultez :

www.ec.europa.eu/environment/ecolabel/documents/eu-ecolabel_fees.pdf
www.ecolabels.fr/fr/l-ecolabel-europeen-qu-est-ce-que-c-est

Des outils à télécharger : www.ecolabeltoolbox.com



• L'ÉCOLABEL CLEF VERTE

Créé en 1998, c'est l'un des premiers labels environnementaux pour les établissements touristiques en France. Il demande un engagement global de la structure dans une politique environnementale et socialement responsable. Le label est attribué annuellement par un jury indépendant constitué d'experts et de professionnels du tourisme et de l'environnement.

La maîtrise des consommations d'eau ainsi que la sensibilisation active de la clientèle font partie des critères du label. Des audits réguliers et un accompagnement des labellisés permettent de créer un réseau et une garantie sérieuse à l'engagement des établissements.

Critères :

- Politique environnementale (projets sur les 2 prochaines années, formation des employés)
- Eau : économies d'eau, arrosage raisonné, relevé des compteurs
- Énergie : économies d'énergie, relevé des compteurs, ampoules éco, isolation
- Déchets : tri sélectif, réduction des volumes à la source
- Éducation à l'environnement des clients : information aux hôtes, activités nature

Démarche : remplir grille de critères + pièces justificatives + audit sur site + contrôle tous les 3 ans

Les coûts sont fonction de la taille de l'entreprise.

Plus d'info sur www.laclefverte.org



• VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

C'est une marque commune à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux de France. **Elle porte les valeurs des Parcs autour de 3 engagements : l'ancrage territorial et l'attachement au local, la forte dimension humaine et sociale, la préservation et la valorisation des patrimoines.**

Sur la base d'une démarche contractuelle, la marque Valeurs Parc s'adresse aux professionnels du territoire qui satisfont le niveau d'exigence requis et concerne aussi bien les produits agricoles, les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques...

En m'engageant dans la marque, je fais partie du réseau de bénéficiaires à l'échelle locale, régionale et nationale, et j'accède ainsi à des formations et des échanges d'expérience et une promotion dédiée.

Plus d'infos sur www.monreseau-pro-pnrsud.fr

Contact au Parc du Luberon :

Jean-Noël Baudin, chargé de mission écotourisme
jean-noel.baudin@parcduluberon.fr

D'autres labels environnementaux existent. Consultez le guide des démarches de labellisation pour un tourisme durable par ATD (Acteur du Tourisme Durable) et ADN Tourisme 2022.



CONTACT

Parc naturel régional du Luberon

60, place Jean-Jaurès - 84400 Apt
magali.jameux@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr